



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question au Gouvernement n° 3516

Texte de la question

MESURES EN FAVEUR DES ANCIENS COMBATTANTS

M. le président. La parole est à M. Patrick Beaudouin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Patrick Beaudouin. Ma question, à laquelle j'associe l'ensemble du groupe UMP, s'adresse à M. le secrétaire d'État aux anciens combattants. (" Ah ! " sur les bancs du groupe UMP.)

Monsieur Laffineur, ces derniers mois ont montré ce que nous devons à nos soldats. Avec un courage et un professionnalisme unanimement reconnus, ils se sont engagés sur deux nouveaux théâtres d'opérations, en Libye et en Côte d'Ivoire, où ils ont remporté des succès incontestables. Grâce à leur intervention juste et maîtrisée, ils ont permis aux valeurs de liberté, de dignité et de démocratie de progresser.

Leur engagement honore la nation tout entière et mérite notre reconnaissance. D'autant qu'il ne va pas sans risques. Hélas, aujourd'hui comme hier, certains, pour servir la France, ses armes, font le sacrifice de leur vie, quand d'autres reviennent blessés ou mutilés des théâtres d'opérations, en particulier du conflit en Afghanistan. Le droit à réparation est la reconnaissance de la singularité de leur engagement, de la valeur de leurs combats.

Le Président de la République l'avait promis en 2007 et, dans un souci de justice et d'équité, certaines de leurs prestations ont été revalorisées, d'autres créées - signal fort à l'adresse de nos anciens combattants.

Sa détermination, relayée par l'ensemble du gouvernement de François Fillon, a déjà donné lieu à des avancées importantes. Je pense notamment à l'élargissement des conditions d'attribution de la carte du combattant au titre des OPEX, un acquis fondamental qui reconnaît les sacrifices de nos jeunes soldats et concrétise la filiation entre les différentes générations du feu.

À l'heure de la présentation du budget pour 2012, je veux appeler l'attention du Gouvernement sur nos responsabilités à l'égard de nos anciens combattants, ces " citoyens plus ".

Monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous réaffirmer, malgré un contexte budgétaire extrêmement contraint, l'engagement du Gouvernement à maintenir ses efforts en faveur des anciens combattants et de nos soldats engagés pour défendre la liberté et la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants.

M. Marc Laffineur, *secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants*. Monsieur le député, vous avez raison de saluer la mobilisation remarquable de nos armées : elle fait la fierté de chacun d'entre nous. Il convient de leur rendre hommage, comme vous venez de le faire, mais il faut aussi leur reconnaître le droit à réparation, qui participe pleinement de cet hommage.

Depuis 2007, vous l'avez rappelé, le gouvernement de François Fillon, sous la responsabilité du Président de la République, a fait beaucoup en faveur des anciens combattants. Le budget que nous allons vous présenter, avec Gérard Longuet, permettra de faire passer la retraite du combattant de 37 points en 2007 à 48 points pour 2012 (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC*), à savoir une augmentation de plus de 35 % alors que, sur les trente dernières années, l'augmentation n'a été que de 10 %

M. Michel Sapin. Les dépenses augmentent !

M. Marc Laffineur, *secrétaire d'État*. J'y insiste : depuis 2007, le Gouvernement a beaucoup fait pour les anciens combattants...

M. Michel Lefait. Ils ne vous croient pas !

M. Marc Laffineur, *secrétaire d'État*. ...et vous avez eu raison de rappeler que la carte d'ancien combattant pour toutes les opérations extérieures est aujourd'hui bien plus facile à obtenir.

Les anciens combattants d'Afrique du Nord ont pour leur part la possibilité, désormais, de bénéficier d'une campagne double.

En 2007 également, une allocation différentielle a été mise en place pour les veuves d'anciens combattants et a été augmentée depuis de près de 50 %.

Un certain nombre d'anciens combattants ayant servi la France vivent aujourd'hui à l'étranger. Leurs pensions, gelées au moment de l'indépendance de leur pays, ont été " dégelées " pour un montant de près de 100 millions d'euros.

Le point de pension militaire des invalides a lui aussi été revalorisé alors qu'il avait été bloqué.

Nous pouvons donc nous montrer fiers de tout ce qui a été réalisé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Patrick Beaudouin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3516

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 octobre 2011